

tenue sous la présidence de Monsieur Berthon, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Thalabard, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Jubault, Greffière

09 heures 40

01)	DOSSIER N° 2202328	RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard
Titre de l'affaire	demande de condamner le conseil départemental du Morbihan et la commune de Plouhinec à lui verser l'ensemble des sommes qu'elle a versées et devra verser ultérieurement aux victimes de l'accident survenu le 6 août 2020	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMPAGNIE ALLIANZ IARD	Maître EL KAIM Michel (Cour)
Intervenant	ASSOCIATION GÂVRES 56 - COLLECTIF DE LA FALAISE	Maître COIRIER Pauline (Cour)
Défendeur	DEPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE PLOUHINEC	SOCIETE D'AVOCATS CORNET VINCENT SEGUREL (CVS) SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
Observateur	PREFECTURE DU MORBIHAN	
02)	DOSSIER N° 2204230	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demande de condamner la commune de Saint-Malo à lui rembourser les sommes exposées au titre de l'assurance "propriétaire non occupant" qu'elle a contractée en application du bail emphytéotique administratif (BEA) et de la convention de mise à disposition non détachable (CMD) qu'elle a signés avec cette commune	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE SAS KENDALIA	Maître CAILLOCE Pierre (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-MALO	CABINET D'AVOCATS COUDRAY

09 heures 40

03)

DOSSIER N° 1901200

RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard

Titre de l'affaire demande de condamner la société B3 Ecodesign à lui verser des pénalités contractuelles d'un montant de * euros ainsi qu'une somme de * euros au titre du préjudice d'image

Nom des parties

Demandeur

OFFICE PUBLIC BREST METROPOLE HABITAT

Défendeur

SOCIETE B3 ECODESIGN

Représentants des parties

SOCIETE D'AVOCATS CHEVALLIER

SOCIETE D'AVOCATS ARVOR

Arrêté le 19/11/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Berthon, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Thalabard, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Jubault, Greffière

10 heures 15

03)	DOSSIER N° 2202405	RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard
Titre de l'affaire	demande d'annuler le titre exécutoire n° 242 émis le 9 mars 2022 par la commune de Crehen au titre du solde du marché de réfection du sol de la salle de sport de la commune et la désignation d'un expert avant dire droit	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE ARMOR RESINE CONCEPT	SELARL CARCREFF CONTENTIEUX D'AFFAIRES (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CREHEN	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
Observateur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES COTES-D'ARMOR	
04)	DOSSIER N° 2204678	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demande d'annuler le titre exécutoire n° 78/2022 émis le 16 février 2022 à la demande du maire d'Huelgoat relatif à un remboursement de facture pour la réalisation de travaux dans le cadre d'une procédure de péril imminent	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
Défendeur	COMMUNE DE HUELGOAT	Maître QUENTEL Vincent
Observateur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU FINISTERE	

10 heures 15

05) DOSSIER N° 2306768 RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin

Titre de l'affaire demandent d'annuler l'arrêté du 10 octobre 2023 de la commune du Trévoux portant mise en sécurité d'un bâtiment à usage de garage, de remise et de chaufferie par des travaux de réfection

Nom des parties

Demandeur

Madame

Monsieur

Monsieur

Madame

Défendeur

COMMUNE DU TREVoux

Représentants des parties

SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

Maître QUENTEL Vincent

Arrêté le 19/11/2024

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Berthon, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Thalabard, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Jubault, Greffière

10 heures 50

01)	DOSSIER N° 2204465	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demande d'annuler l'arrêté du 1er juillet 2022 du maire de Carantec règlementant le stationnement des camping-cars au Kelenn	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION LES AMIS DE CARANTEC	Maître COLLET Esther (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE CARANTEC	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
02)	DOSSIER N° 2205058	RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la délibération du 5 mai 2022 du conseil municipal de Plounéour-Ménez rejetant leur demande d'achat d'une portion de parcelle du terrain cadastré OL N°1101 et la décision du 10 août 2022 de rejet de leur recours gracieux	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et/ou Madame	
Défendeur	COMMUNE DE PLOUNEOUR-MENEZ	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR
03)	DOSSIER N° 2303532	RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 17 mars 2023 du recteur de l'académie de Rennes rejetant son recours administratif contre la décision du 6 février 2023 de refus d'attribution de bourse à son fils, *	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

tenue sous la présidence de Monsieur Berthon, assisté(e)
de Madame Pellerin et Madame Thalabard, Conseillères
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public
Madame Jubault, Greffière

11 heures 20

01)	DOSSIER N° 2103913	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demandent d'annuler la décision du 31 mai 2021 du président du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (C.I.V.E.N.) rejetant sa demande d'indemnisation présentée au titre de la loi n°2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français	
Demandeur	Nom des parties Madame Monsieur	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	
02)	DOSSIER N° 2101474	RAPPORTEUR: Monsieur Éric Berthon
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 20 janvier 2021 du président du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) rejetant sa demande relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français	
Demandeur	Nom des parties Monsieur	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS TEISSONNIERE TOPALOFF LAFFORGUE ANDREU ASSOCIES
Défendeur	COMITE D'INDEMNISATION DES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES	

11 heures 20

03) DOSSIER N° 2305951 RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard

Titre de l'affaire demande d'annuler la décision du 24 octobre 2024 du CROUS lui refusant une bourse sur critères sociaux et aide à la mobilité MASTER - année 2023-2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES CROUS DE RENNES	

04) DOSSIER N° 2202394 RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard

Titre de l'affaire demande d'annuler l'arrêté du 10 janvier 2022 du préfet du Morbihan prononçant la saisie définitive d'armes, de munitions et leurs éléments et le rejet implicite de son recours gracieux et hiérarchique

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

05) DOSSIER N° 2202325 RAPPORTEURE: Madame Marie Thalabard

Titre de l'affaire demande d'annuler le rejet implicite du ministre de l'intérieur et des outre-mer de sa demande d'autorisation de conserver son arme de dotation individuelle hors service

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Arrêté le 19/11/2024
Le président du tribunal